

les Tribunaux correctionnels avaient compétence pour statuer sur les actions en garantie formées par les contrevenants. Appel avait été interjeté de cette décision par l'administration de l'octroi du Havre...

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFÉRIEURE. Présidence de M. de Ramfreville, conseiller.

Audience du 22 janvier.

TENTATIVE DE MEURTRE.

La séance du jury, dans la journée d'hier, a été employée aux débats d'une affaire qui aurait pu se trouver restreinte aux proportions d'un procès correctionnel, si elle avait gardé l'indolence modeste de délit de chasse...

connaitre d'une manière positive. Cependant la femme Lefebvre s'était empressée d'aller chercher des secours. Dès que les premiers soins eurent été donnés au blessé et qu'il eut repris ses sens, il désigna de suite comme étant son meurtrier Arsène Saunier, son voisin, l'homme qu'il avait reconnu au moment même du crime.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON. Présidence de M. de Rieussec.

Audience du 7 janvier.

FAITS D'USURE. — LIVRETS DE REMPLAÇANTS.

Les faits qui ont motivé le jugement de condamnation que nous reproduisons sont suffisamment expliqués dans les motifs mêmes de ce jugement.

Mais attendu, d'une part, que les créances cédées n'étaient point des créances douteuses ou d'un recouvrement incertain, que les inculpés n'ont jamais eu et n'ont jamais pu avoir aucune inquiétude sur la solvabilité des débiteurs, qu'ils n'étaient autres que des caisses publiques;

CHRONIQUE

PARIS, 23 JANVIER.

M. Baudin a acheté de MM. John Harves et Rouit un cheval, mais il n'a pas tardé à le trouver impropre au service auquel il le destinait; aussi a-t-il formé contre ses vendeurs une demande en résolution de la vente.

objets. Il prétendit qu'il ignorait comment ils avaient été apportés chez lui. Le ministère public n'admit pas cette excuse, et Godart comparut devant le Tribunal correctionnel de Châlons-sur-Marne le 27 décembre, sous la prévention de détention d'engins prohibés.

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIÉES.

MAISON RUE VINTIMILLE
Etude de M. GUIDOU, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 66.
Vente sur licitation en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 31 janvier 1857, d'une MAISON sise à Paris, rue Vintimille, 13.

BATIMENT RUE DE CHATILLON
Etude de M. BURDIN, avoué à Paris, quai des Grands-Augustins, 11.
Vente sur publications judiciaires et sur baisse de mise à prix, au Palais-de-Justice à Paris, le mercredi 7 février 1857, d'un BATIMENT sis à Paris, rue de Chatillon, 28, contenant un vaste magasin de décors, cour et jardin.

DEUX MAISONS A PARIS
Etude de M. BURDIN, avoué à Paris, quai des Grands-Augustins, 11.
Vente sur licitation et sur baisse de mise à prix, en l'audience des criées au Palais-de-Justice à Paris, le mercredi 18 février 1857, en un seul lot, de deux MAISONS sises à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor, 43 et 46, à l'encoignure de la rue Descartes.

Audit M. BURDIN;
2° A M. Petit-Dexmier, avoué à Paris, rue du Hasard-Richelieu, 1;
3° A M. Lavoat, notaire à Paris, quai de la Tournelle, 37.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

DIVERS BIENS DANS L'INDRE

Etude de M. HAMOUY, notaire à Châteauroux (Inde).
Adjudication en son étude et par son ministère, le samedi 31 janvier 1857, heure de midi, Des biens suivants situés dans l'Indre:
1er lot, CHATEAU et TERRE de Laferté-Sainte-Fauste, près Issoudun, à deux kilomètres de la station de Neuvi-Pailoux (chemin de fer d'Orléans à Châteauroux, Limoges et Périgueux), comprenant château, dépendances, parc, eaux, deux domaines.

Ventes mobilières.

DINER DE L'EXPOSITION.

Etude de M. Gustave LERAT, avoué à Paris, rue Chabannais, 4.
Adjudication le samedi 31 janvier 1857, à midi, en l'étude de M. Chardon, notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 334, de l'établissement connu sous le nom de Diner de l'Exposition, exploité à Paris, rue Lepelletier, 11, et rue Laflitte, 16, etc.

CHEMIN DE FER DU NORD.

TIRAGE D'OBLIGATIONS.
La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer les porteurs des 2,000 Obligations, de 1,000 fr. chacune, émises par la société du chemin de fer de Charleroy à Erquennes, que le premier tirage pour le remboursement de ces Obligations, comprenant 300 numéros, aura lieu en séance publique au siège de l'Administration, place Roubaix, 24, le 31 janvier courant, à midi.

DE LA CHANDELLE DE L'INDE

Le gérant de la Compagnie de la Chandelle de l'Inde, dite bougie de ménage, a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires de la compagnie, conformément à l'article 19 des statuts, en assemblée générale extraordinaire, pour le mercredi 11 février prochain, deux heures de relevée, au siège de la société, place de la Madeleine, 17.

CITÉS OUVRIÈRES

MM. les actionnaires de la Cité Napoléon sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le dimanche 1er février 1857, à une heure, en la salle d'asile de cette cité, rue Rochecourt, 58.

AVIS.

Les Annonces. Réclamations industrielles ou autres, sont reçues au bureau du Journal.

CHOCOLAT MENIER
Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne
Pour la Fabrication du Chocolat de Santé.
Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières: les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle.

GRANDE MEDAILLE D'HONNEUR
à l'Exposition universelle de 1855.
ORFÈVRE CHRISTOFLE
Argenterie et dorée par les procédés électro-chimiques.
PAVILLON DE HANOVRE
35, boulevard des Italiens, 35.
MAISON DE VENTE
EXPOSITION PERMANENTE DE LA FABRIQUE
CH. CHRISTOFLE ET C.

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES
Au moyen des ceintures RAINAL, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans aucune souffrance. Ces Ceintures à bascule, qui sont d'une application simple et facile, n'ont pas les inconvénients des bandages à ressorts; elles sont légères et sans gêne à l'usage du malade.

Le DERNIER TIRAGE de la LOTERIE SAINT-ROCH aura lieu tout à fait irrévocablement à Montpellier, le Lundi 26 Janvier courant, à une heure après-midi, sous la surveillance de M. le Préfet de l'Hérault. Gros lot: 100,000 fr., un lot de 20,000 fr., un lot de 15,000 fr., etc. -- TOTAL: 146,500 FRANCS, qui seront délivrés en espèces et sans réduction.

La clôture de la vente des billets aura lieu le 25 janvier, à minuit. AVIS aux retardataires qui s'exposeraient à ne pouvoir plus se procurer des billets s'ils attendaient au dernier moment. Quelques billets disponibles restent encore à l'administration à Montpellier, rue Embouque-d'Or, 1, et chez M. LETHEUX, agent général, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35, à Paris.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Avis d'opposition.

Cabinet de M. Auguste FILLEUL, rue de la Harpe, 31.
Suivant conventions verbales, M. MOULIN, corroyeur, rue Saint-Lazare, 118, a vendu à M. Caliste PUECH, corroyeur, 39, rue aux Ours, le fonds de marchand corroyeur et marchand de crêpes qui exploitait rue Saint-Lazare, 118, à Paris.

deux janvier mil huit cent cinquante-sept, il a été formé, Entre:
M. Irénée LEYS, négociant, demeurant à Dunkerque, rue des Capucins, 2, d'une part.
Et M. DELAPLANE et Co, négociants, demeurant à Paris, rue de Rivoli, 144, et à Londres, 37, Finchurch-lane, d'autre part.

D'un acte sous seings privés du huit janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré par Pomme, qui a perçu les droits.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

D'un acte sous seings privés, en date du dix janvier mil huit cent cinquante-sept, portant cette mention:
« Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183. »

SOCIÉTÉS.

Etude de M. BERTERA, agréé, sise à Paris, rue des Jeuneurs, 42.
D'un acte sous seings privés, fait en six originaux, à Paris, le dix-sept janvier mil huit cent cinquante-sept, en la même ville, par lequel un certain nombre de personnes se sont constituées en société pour l'exploitation d'un fonds social.

D'un acte passé devant M. Acoque et son collègue, notaires à Paris, le quinze janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Entre:
M. Antoine-Théodore MONVOISIN, confecteur de lingerie, demeurant à Paris, rue de Cléry, 40;
Mme Marguerite SAUMON, épouse de mondit sieur Monvoisin, demeurant avec lui, ladite dame de son mari autorisée.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris, du treize janvier mil huit cent cinquante-sept, enregistré.
Il y a société entre M. Jean-Etienne BONNAMY, garçon marchand de vins aux Invalides, y demeurant, et un commanditaire dénommé audit acte, pour l'exploitation d'une Auberge, sise à Bagnoles, route d'Amiens, 102 et 108, et route de la Rivière, 183.

Ventes par autorité de justice.

Le 24 janvier. En l'hôtel des commissaires-priseurs, r. Rossini, 6. Consistant en : (317) Table, buffet, chaises, rideaux, tapis, fontaine, bottes vernies, guéridon, robe de chambre, etc. Le 25 janvier. Sur la place du marché des Prés-St-Gervais. (318) Tables, tabourets, gravures encadrées, poêle, jardinière, comptoir, glace, porcelaines, etc. Sur la place de la commune de Pantin. (319) Chaises, buffet, bureau, pendule, tables, rideaux, commode, flambeaux, poêle, tapis, etc. Sur la place de la commune de Bercy. (320) Guéridon, pendule, lavabo toilette, armoire, vases, flambeaux, gravures, thermomètre, etc. Sur la place du marché de Belleville. (321) Table, chaises, glace, buffet, enclume, soufflet et accessoires d'une forge, un établi, etc. Sur la place de la commune de Belleville. (322) Tables de marbre, tabourets; chaises, appareils à gaz, comptoir, billards, pendule, etc. Sur la place d'Auteuil. (323) Tables, buffet, chaises, fourneaux, glaces, commode, table de nuit, armoire, chaudière, etc. Sur la place de la commune de Passy. (324) Commodes, tables, chaises, horloge, buffet, fontaine, ustensiles de cuisine, etc. Sur la place de la commune de la Villette. (325) Armoire, table, chaises, pendule, poêle, trois chevaux, harnais, deux camions, etc. Sur la place publique de Montmartre. (326) Canapé, fauteuils, chaises, guéridon, table à jeu, étagère, bibliothèque, 200 vol. reliés, etc. (327) Deux chevaux, quatre voitures, etc. Place du Marché des Batignolles. (328) Table, chaises, commode, table carrée, fauteuils, table de nuit, fontaine, buffet, etc. A Saint-Mandé, rue du Rendez-vous, 10. (329) Cuivre, fer, étoux, établis, forges avec soufflets, table, chaises, etc. En la commune de Montrouge et place du Marché. (330) Table, buffet, poêle, chaises, pendule, commode, armoire, etc. A Montrouge, rue Villa-Léonie, 10. (331) Fauteuils, canapés, chaises, guéridon, lampe, glace, tapis, table, etc.

Étude de M. Ch. BOUDIN, avoué à Paris, rue de la Corderie-Saint-Honoré, 4.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.

CHEMIN DE FER DU NORD.

AGRANDISSEMENT DE LA GARE ET DES ATELIERS DE LA CHAPELLE.

TABLEAU DES OFFRES SIGNIFIÉES A TOUS LES INTÉRESSÉS.

Table with columns: N° du plan du Chemin de fer, DÉSIGNATION CADASTRALE, NOMS DES PROPRIÉTAIRES, NOMS DES LOCATAIRES, LIEUX DITS, NATURE DES PROPRIÉTÉS, CONTENANCES, OFFRES. Rows include property details for various owners like Pavé (Victor François), Conet (Pierre), Brunet (Jean), etc., with their respective offers and locations.

RESTAURANT PASSOIR, 41, FAUBOURG DU TEMPLE, 41. Beaucoup de monde croit que la maison du RESTAURANT PASSOIR a été comprise dans les démolitions faites à l'entrée du faubourg du Temple. Il n'en est rien. Cet établissement n'a eu seulement à supporter que les travaux causés par la reconstruction d'une maison voisine. Le propriétaire du Restaurant prévient sa clientèle que les réparations, complètement terminées, lui permettent de la recevoir comme par le passé. (17084)*

CAOUTCHOUC. Parmi les magasins en vogue, la maison LARCHER, 7, rue des Fossés-Montmartre, s'est fait une spécialité par ses Chancelières en caoutchouc, à l'eau bouillante, coussin moelleux, flexible, élégant. — Chaussures, articles de voyage, manteaux (17153)*

BISCUIT pur-gâtif CAROZ, ph. Belleville, 44, pr. le théâtre, goût agréable, effet sur dép., r. Richelieu, 66. — 4 fr. (17064)*

JUPONS A RESSORTS INOXIDABLES (en toutes étoffes) supprimant les crinolines et jupons empesés, faciles à démonter pour le blanchissage. — L. HUTEAU, inventeur breveté, 72, rue Montmartre. Mercerie, articles pour tailleurs. (17085)

NETTOYAGE DES TACHES Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. 1 fr. 25 le flacon, rue Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (17073)*

SIROP INCISIF DEHARAMBURE. Soixante années de succès prouvent qu'il est le meilleur remède pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches et toutes les maladies de poitrine. R. St-Martin, 324, et dans les princip. villes. (17117)*

DENTS ET RATIERS PERFECTIONNÉS DE HATTUTE-DURAND, Chirurgien-Dentiste de la 1^{re} division militaire. GUÉRISON RADICALE DES DENTS CARIÉES passage Vivienne, 13.

EAU LEUCODERMINE de J.-P. LAROZE, Chimiste, PHARMACIEN DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DE PARIS. Elle est employée pour la toilette de la peau dont elle ouvre les pores et active les fonctions. De l'avis des médecins, elle est le spécifique réel pour la toilette des enfants et des peaux délicates dont elle conserve la fraîcheur et la transparence. Prix du flac. : 3 fr.; les 6, pris à Paris, 15 fr. Dépôt général à la Pharmacie LAROZE, 26, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris. (17114)

RACAHOUT DES ARABES De DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet aliment approuvé par l'Académie de Médecine et par toutes les célébrités médicales, convient aux convalescents, aux dames, aux enfants et à toutes les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac. Pour éviter les contrefaçons et imitations, l'étiquette de chaque flacon de véritable Racahout porte la signature de Delangrenier. (16982)

PLUS DE COPAHU int cubèbe — pour arrêter en 4 jours les MALADIES VÉNÉRIENNES, GONORRÉES, RHACHISME, etc. Prenez l'excell. sirop au citrate de fer de CHABLE, méd.-ph., r. Vivienne, 36. Fl. 5 fr. — Guérison rapide. — CONSULT. au 1^{er}, et corr. Envois en remb. — DÉPÔT GÉNÉRAL, 4, rue de Valenciennes, 5. Fl. Bien desiré sa maladie. (18673)*